

l'OEA, du Commonwealth et de la Francophonie, des mécanismes permettant d'implanter solidement et de soutenir le processus et la tradition démocratiques.

À l'occasion du Sommet du Commonwealth, en octobre, le Premier ministre a fait remarquer que depuis 1987, les droits de la personne sont un élément concret dont le gouvernement du Canada tient compte dans l'examen annuel de sa politique d'aide au développement. Et il a été plus loin en déclarant : «Pour le Canada, la voie est claire : il orientera de plus en plus son aide au développement vers les pays qui respectent les droits fondamentaux et les libertés individuelles de leurs peuples».

Notre position est claire et nette. Le Canada n'hésitera pas à refuser d'aider des régimes despotiques, corrompus et agressifs qui se servent de leur pouvoir pour opprimer leur propre peuple.

Certains éléments de la nouvelle politique du Canada à l'appui des principes de bon gouvernement, et plus particulièrement des droits de la personne, n'ont pas été bien compris. Nous n'avons nullement l'intention de punir les plus pauvres parmi les pauvres pour les politiques d'oppression que mènent les dirigeants des régimes dictatoriaux. Nous voulons, au contraire, utiliser tous les moyens de pression politique dont nous disposons, entre autres l'aide au développement, pour orienter la tendance mondiale vers le bon gouvernement.

Pour bon nombre de gens, le concept de bon gouvernement est loin d'être clair. Alors que le respect des droits de la personne et l'engagement à l'égard des principes et des institutions démocratiques sont des éléments clés de ce que j'appelle le bon gouvernement, le concept en lui-même est bien plus large. Le bon gouvernement accorde aussi suffisamment d'importance aux programmes sociaux fondamentaux, limite ses dépenses militaires et oriente son pays vers une économie libérale, raisonnable.

C'est là une question de principe grave et complexe. Les programmes d'aide impliquent des engagements à long terme; on ne peut pas à volonté les instaurer ou les supprimer. Les décisions à prendre sont de nature délicate et ont des conséquences de grande portée.

Nous avons l'intention d'utiliser tous les moyens de pression politiques dont nous disposons pour arriver à ce que des progrès continus soient réalisés en vue de l'instauration de sociétés démocratiques dotées d'une économie viable. En ce qui concerne l'aide au développement, cela signifierait peut-être une réorientation de notre aide pour veiller à soutenir les groupes qui oeuvrent pour la démocratie, ou ceux qui révisent les codes juridiques. Nous avons, par exemple, prêté des spécialistes et des juges à d'autres pays, de la Namibie à l'Europe centrale en passant par Hong-Kong, pour les aider à mettre sur pied des systèmes juridiques démocratiques et à implanter solidement les droits et libertés fondamentaux.